31.213/II/PN KA/RV

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 7 octobre 1999, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte déposée par madame [...] contre le fait que son passeport établi en néerlandais portait, à tort, la lettre "F" dans la case "Sexe".

* *

Par lettre du 17 septembre 1999 vous vous êtes adressé à l'administration communale de Fourons dans les termes suivants (traduction):

"Madame [...] e attire mon attention sur le fait que dans son passeport, son sexe est désigné par la lettre "F" au lieu de "V".

Vraisemblablement il s'agit d'une erreur commise par l'entreprise qui est chargée d'établir les passeports."

De son côté, par lettre du 22 septembre 1999, la commune de Fourons a fait savoir à la CPCL ce qui suit (traduction):

"Par la présente, nous vous signalons que le bourgmestre ne fait que délivrer les documents, en l'occurrence le passeport, en tant qu'intermédiaire et au nom du ministère des Affaires étrangères."

Aux termes de l'article 42 des LLC, les services centraux rédigent les actes, certificats et autorisations dans celle des trois langues dont le particulier intéressé requiert l'emploi.

Dès lors, le passeport en cause aurait dû être mis à la disposition de madame De Caluwe, entièrement établi en néerlandais.

En effet, l'entreprise chargée d'établir les passeports est, elle aussi, tenue au respect des LLC (article 50 LLC).

La CPCL estime, dès lors, que la plainte est recevable et fondée.

En ce qui concerne la demande adressée à la CPCL par de madame De Caluwe quant à l'obtention d'un passeport correct, la CPCL renvoie à la lettre du 16 septembre par laquelle le ministère des Affaires étrangères a fait savoir à l'intéressée qu'elle pouvait se faire délivrer gratuitement un nouveau document de voyage auprès de son administration communale.

Copie du présent avis est notifiée à la commune de Fourons, ainsi qu'au Ministre de l'Intérieur et à la plaignante.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

[...]